

# **PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENTRE LES POSTES DE SARAGUAY ET REED DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL**

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

*Pour répondre aux besoins de pérennisation et de croissance du poste Reed et de sa ligne d'alimentation à 120 kV, il faut le remplacer par un nouveau poste à 315-25 kV alimenté par une nouvelle ligne. Ainsi, le projet consiste à construire un nouveau poste à 315-25 kV à proximité du poste Reed existant. Le site doit également être situé à proximité de l'emprise de ligne existante, afin de permettre le raccordement du nouveau poste au moyen d'une nouvelle ligne biterne à 315 kV en provenance du poste de Saraguay.*

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par Hydro-Québec au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux soulevés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 25 mai 2025, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'adresse suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>.

25 avril 2025

Cet avis est publié par Hydro-Québec conformément à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2).